

prioritaires respectifs et à essayer de les réaliser d'une façon qui favorise leur acceptation par chacune des parties.

Au cours des négociations que nous tenons depuis août dernier, il me semble que les deux parties se sont rapprochées sensiblement d'un règlement global. Toutefois, il nous reste encore à résoudre un certain nombre de questions difficiles. Dans cette nouvelle phase qui s'est ouverte avec la suspension de l'accord intérimaire, il nous faut maintenant avancer le plus rapidement possible sur trois fronts:

- 1) Nous devons d'abord nous entendre sur les contingents de prises autorisées pour un certain nombre de stocks importants de la côte Est et élaborer des modalités régissant les activités de pêche réciproque sur la côte Ouest;
- 2) Nous devons rapprocher nos positions respectives sur les frontières maritimes dans la région du Golfe du Maine/Banc de Georges, au large du détroit de Juan de Fuca, dans la région de l'entrée de Dixon et dans la mer de Beaufort; et
- 3) Tout en poursuivant nos efforts en vue d'un règlement global, nous devons trouver les moyens les plus